

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2450

16 décembre 2009

SOMMAIRE

Across S.A.	117554	ICG European Fund 2006, N°2 S.A.	117568
Agriloc S.à r.l.	117600	Ilot St Michel Lux S.à r.l.	117557
Aktiva Capital II S.à r.l.	117596	Interassurances Pauly & Lamby et Associés S.à r.l.	117594
Ateliers VVYNGLA S.A.	117597	International Transport Service (ITS) S.à r.l.	117595
Auto-Mobile	117582	Karbone S.à r.l.	117555
Bacton Agency Services Luxembourg S.A.	117554	Liam Finance S.à r.l.	117593
Barcon S.A.	117558	Liam Finance S.à r.l.	117594
Barry-Wehmiller Euro Holdings S.à r.l. .	117593	LSREF Kachidoki Investments S.à r.l. ...	117598
BB Holding Investment S.A.	117583	LSREF Shinsaibashi Investments S.à r.l. .	117599
Bijouterie Rosy S.à r.l.	117582	Montalcino Finances S.A.	117597
Boutique Féline Sàrl	117583	Netdesign S.A.	117595
Caeruleus S.C.l.	117555	Nitrade International Holding S.A.	117581
Calpine Energy Finance Luxembourg S.à r.l.	117594	Parole Holdings S.à r.l.	117555
Carla S.à r.l.	117593	Peinture/Malerbetrieb Schabo S.à r.l. ...	117596
C.G. Muller	117595	P.I.L.E. Partners Holding S.A.	117595
Chez Emilia et Pierre S. à r.l.	117599	Prestige Gestion et Services S.A.	117598
Cisco Systems Luxembourg International S.à r.l.	117554	Project Development International Corp.	117596
Compagnie Ingénierie Financière (Luxem- bourg) S.A.	117598	Prospect Holding S.A.	117558
DS Luxembourg Two S.à r.l.	117599	Red Dog Communications S.A.	117554
Espace Retouche S.à r.l.	117581	Ruppert Masutt S.à r.l.	117599
Euroforum S.A.	117594	Ruppert S.à r.l.	117599
Everest Industrie S.A.	117596	Salamanca	117600
Fame Holdings S.à r.l.	117567	Sig Monde Investment S.A.	117582
Frama G.m.b.H.	117600	sms Invest S.A.	117554
Galea Finance S.A.	117594	SNT Telecom Holding S.A.	117597
Garage Thommes & Cie	117596	Spa Di Lantigos S.C.A.	117600
Glober & Partners Consulting s.à r.l.	117597	Thornhill S.A.	117558
Guardian Europe Financial Services S.A.	117555	Tomate-Basilic	117593
Herberlux	117582	Triptoleme S.A.	117597
Iberian Foods Sàrl	117595	Venture & Capital Management S.A. ...	117598
IBI Consult S.à r.l.	117598	W-Tanka S.A.	117600

Cisco Systems Luxembourg International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.770.

Les comptes annuels au 31 juillet 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2009149423/13.

(090180442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Across S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 121.229.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009149384/9.

(090180965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

sms Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 110.813.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009149383/9.

(090181118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Red Dog Communications S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 595L, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 56.503.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009149371/9.

(090181116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Bacton Agency Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.616.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 novembre 2009.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2009150450/14.

(090182461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Parole Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 97.797.

Les comptes annuels au 12 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009149387/12.

(090180496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Karbone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 144.433.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 novembre 2009.

BLANCHE MOUTRIER

NOTAIRE

Référence de publication: 2009149361/12.

(090181103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Guardian Europe Financial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 62.662.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Référence de publication: 2009149350/10.

(090180627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Caeruleus S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 6, Place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg E 4.193.

STATUTS

En date du vingt-trois novembre deux mille neuf,

les soussignés:

Monsieur Henri GRETHEN, membre de la Cour des comptes européenne, né à Esch-sur-Alzette le 16 juillet 1950,

et son épouse, Madame Blanche MOUTRIER, notaire, née à Luxembourg le 6 mai 1949,

demeurant ensemble à L-1340 Luxembourg, 6 Place Winston Churchill,

et

Madame Léonie GRETHEN, notaire, née à Esch-sur-Alzette le 1^{er} octobre 1958, demeurant à L-1527 Luxembourg, 10, rue du Maréchal Foch,

conviennent de constituer une société civile immobilière dont ils établissent les statuts comme suit:

Titre 1^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société civile immobilière qui prendra la dénomination de: CAERULEUS S.C.I.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la construction, l'aménagement, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur, la location, la gestion et la vente d'immeubles, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, sans préjudice de toutes autres activités nécessaires ou utiles, susceptibles de favoriser soit directement, soit indirectement, la réalisation de cet objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Apports, Capital, Parts Sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à trois mille euros (EUR 3.000,-) représenté par dix (10) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Les dix parts sociales sont souscrites par les associés comme suit:

1.- Par Monsieur Henri Grethen préqualifié, quatre parts sociales	4
2.- Par Madame Blanche Moutrier préqualifiée, quatre parts sociales	4
3.- Par Madame Léonie GRETHEN préqualifiée, deux parts sociales	<u>2</u>
Total: dix parts sociales	10

Toutes ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trois mille euros (EUR 3.000,-) se trouve désormais à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

Art. 6. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé, en observant les dispositions de l'article 1690 du Code civil. Les parts seront librement cessibles entre associés. Elles ne pourront être cédées à des tiers non associés qu'avec l'agrément d'associés possédant les trois quarts des parts sociales.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient. Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent tenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais elle continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédé.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettent pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Titre III. - Administration de la société

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de leur mandat. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toute circonstance.

Le ou les gérants peuvent déléguer les pouvoirs qu'ils jugent convenables à l'un ou plusieurs d'entre eux ou à des tiers, soit pour la gestion courante, soit pour un ou plusieurs objets déterminés.

Titre IV. - Assemblée générale, Année sociale

Art. 11. Les associés se réunissent chaque année en assemblée générale dans les six mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 12. Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales, et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé. Lorsque l'assemblée est appelée à délibérer dans des cas autres que ceux prévus à l'article 15 ci-après, elle doit être composée d'associés représentant les deux tiers au moins. Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée générale est convoquée à nouveau et elle délibère valablement quel que soit le nombre des parts représentées, mais seulement sur les objets à l'ordre du jour de la première réunion.

Art. 13. Les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents, sauf pour ce qui est stipulé à l'article 15.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente de parts sans limitation.

Art. 14. L'assemblée générale ordinaire entend le rapport du ou des gérants sur les affaires sociales; elle discute, approuve ou redresse les comptes.

Elle délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 15. L'assemblée générale extraordinaire peut apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance.

Elle peut décider notamment:

- L'augmentation ou la réduction du capital social et la division afférente en parts sociales.
- La dissolution de la société, sa fusion ou alliance avec d'autres sociétés par intérêts ou par actions, constituées ou à constituer.
- La transformation de la société en société de toute autre forme.
- L'extension ou la restriction de l'objet social.
- La nomination de gérants.

Mais dans les divers cas prévus ci-dessus, l'assemblée générale ne peut délibérer valablement que si la majorité des associés possédant les deux tiers des parts sociales, sont présents ou représentés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Le premier exercice commencera à la date de ce jour et finira le trente et un décembre deux mille dix (31.12.2010).

Titre V. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire, faire l'apport à une autre société, civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou de la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation, les mêmes attributions que durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner décharge au liquidateur.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Titre VI. - Dispositions générales

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du Code civil, ainsi que la loi du dix-huit août mil neuf cent-quinze et ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège de la société est fixé à L-1340 Luxembourg, 6, place Winston Churchill.
- 2) Est nommée gérante pour une durée indéterminée Madame Blanche Moutrier prénommée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature de la gérante.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 23 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14158. Reçu soixante-quinze euros, 75,- EUR.

Le Receveur (signé): Signature.

Référence de publication: 2009149194/117.

(090180958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Ilot St Michel Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.395,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 137.848.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frederik Kuiper.

Référence de publication: 2009149538/11.

(090180974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Barcon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 88.605.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BARCON S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009149398/12.

(090180388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Prospect Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 15.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROSPECT HOLDING S.A.

A. RENARD / Ch. FRANCOIS

Administrateur et Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2009149421/12.

(090180445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Thornhill S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 149.356.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the eighteenth of November.

Before Us Maitre Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

LTA Investments Inc., with registered office at Arango/Orillac Building, East 54th Street, Panama, Republic of Panama, registered with the Panamanian Trade and Corporation Register under number 521268,

here represented by Mrs Peggy Simon, private employee, residing in Berdorf, by virtue of a proxy established on November 17, 2009.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in his hereabove stated capacities, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a "société anonyme":

Chapter 1. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed by the subscriber and all those who become owners of Shares issued hereafter (hereafter the "Shareholder" and collectively the "Shareholders"), a public limited liability Company "Société anonyme" (hereafter the "Corporation"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Object. The purpose of the Corporation is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities

and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Corporation may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt which may be convertible and/or equity securities. The Corporation may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Corporation may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Corporation may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Corporation against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Corporation may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration . The Corporation is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name . The Corporation will have the name of "Thornhill S.A."

Art. 5. Registered Office . The registered office of the Corporation is established in the municipality of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Board of Directors.

The Corporation may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares.

Art. 6. Corporate capital.

6.1. The corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (€ 31,000.-) represented by thirty-one thousand (31,000) shares without nominal value.

The Shares may be created as registered or bearer Shares at the option of the Shareholder.

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Corporation may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and reduction of capital . The capital may be changed at any time by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 20 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Repurchase of own Shares. The Corporation may proceed to the repurchase of its own Shares in compliance with the Law.

Chapter III. Management

Art. 9. Directors, Board of Directors. The Corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three Directors. The members of the Board might be split into several categories.

If the Corporation is composed of one single Shareholder, it may be managed either by one sole Director or by several Directors, constituting a Board of Directors. The sole Director will in this case exercise the powers granted by Law to the Board of Directors.

The Directors are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of Shareholders which may at any time remove them.

The number of Directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the Shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors.

10.1 All meetings of the Board of Directors shall be held within the municipality of Luxembourg. Any meetings of the Board of Directors of the Corporation held outside the municipality of Luxembourg are not valid.

10.2. The Board of Directors elects from among its members a chairman.

10.3. The Board of Directors, if any, convenes upon call by the chairman or upon request of any two Directors, as often as the interest of the Corporation so requires.

10.4. Written notice of any meeting of the Board of Directors of the Corporation shall be given to all Directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which

case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board of Directors of the Corporation. Written notice may be given by postal mail, telefax or e-mail. No such written notice is required if all the members of the Board of Directors of the Corporation are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the Board of Directors of the Corporation. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by decision of the Board of Directors of the Corporation.

10.5. Any member of the Board of Directors of the Corporation may be represented at any meeting of the Board of Directors of the Corporation by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

10.6. Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors of the Corporation by conference call initiated from Luxembourg or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7. Notwithstanding the foregoing, a decision of the Board of Directors of the Corporation may also be passed in writing. Such decision shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every Director. The date of such decision shall be the date of the last signature.

Art. 11. Decisions of the Board of Directors. The Board of Directors may validly deliberate if a quorum of Directors is present or represented at such board meeting. A quorum shall be deemed to be present or represented if the majority of the Corporation's Directors is present or represented and with at least the presence or representation of one Director of each Category as the case may be. Decisions taken by the Board of Directors shall require the vote of the majority of the Directors present or represented, with at least the favorable vote of one Director of each Category as the case may be.

In the event that at any meeting the number of votes for and against a decision is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 16 below, the quorum and the voting requirements shall apply without taking into account the affected Director(s).

Art. 12. Powers of the Board of Directors. The sole Director or the Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by the Law or by the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

Any litigation involving the Corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the Director delegated for this purpose.

Art. 13. Bindingsignatures. The Corporation will be bound by the signature of its sole Director. In case the Corporation is administrated by a Board of Directors, the Corporation shall be bound in any circumstances by the joint signatures of two Directors or by the sole signature of the Managing Director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 15 of the present Articles.

In case the Corporation is administrated by several categories of Directors, the Corporation will obligatorily be committed by the joint signature of one Director of each Category. Such requirement is not applicable in case one Category is prevented from voting as per Article 16 below.

Art. 14. Day-to-day management. The sole Director or The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Corporation to one or more Directors, who will be called Managing Directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Corporation or of a special branch to one or more Directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either Shareholders or not.

Art. 15. Liability - Indemnification. The sole Director or the Board of Directors assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Corporation.

The Corporation shall indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Director or officer of the Corporation, or, at the request of the Corporation, of any other Corporation of which the Corporation is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Corporation is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Director or officer may be entitled.

Art. 16. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Corporation and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Director or any officer of the Corporation has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Corporation who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation conflicting with the interest of the Corporation, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s).

Art. 17. Powers of the General Meeting of the Shareholders. If the Corporation is composed of one single Shareholder, the latter exercises the power granted by Law to the General meeting of Shareholders.

Any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Corporation shall represent the entire body of Shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Corporation.

Art. 18. Annual general meeting of the Shareholders. The annual general meeting of the Shareholders of the Corporation shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Corporation or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Monday of June of each year at 10 a.m Luxembourg time. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the Shareholders of the Corporation may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors of the Corporation, exceptional circumstances so require.

Art. 19. Other meetings of the Shareholders. Other meetings of the Shareholders of the Corporation may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 20. Procedure, vote.

20.1. Each Share is entitled to one vote.

20.2. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, decisions at a meeting of the Shareholders of the Corporation duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

20.3. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Memorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, decisions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the Shareholders present or represented.

20.4. However, the nationality of the Corporation may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders and bondholders, if any.

20.5. A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders of the Corporation by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

20.6. Any Shareholder may participate in a meeting of the Shareholders of the Corporation by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

20.7. If all the Shareholders of the Corporation are present or represented at a meeting of the Shareholders of the Corporation, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Chapter V. Supervision

Art. 21. Statutory auditors. The operations of the Corporation shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of Shareholders of the Corporation which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of Shareholders of the Corporation with or without cause.

Chapter VI. Accounting Year, Allocation of Profits

Art. 22. Financial Year. The accounting year of the Corporation shall begin on January 1st and shall terminate on the December 31st of each year.

Art. 23. Appropriation of profits. After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Corporation.

On the net profit, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The Board of Directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the Law.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Chapter VII. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. The Corporation may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of Shareholders, which will specify their powers and fix their remuneration.

Chapter VIII. Applicable Law

Art. 25. Applicable Law. All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Transitory provisions

1. The first accounting year shall begin on the date of formation of the Corporation and shall terminate on the December 31st, 2010.

2. The first annual meeting of the Shareholders shall be held in 2011.

Subscription

All the thirty-one thousand (31,000) shares without nominal value have been subscribed by LTA Investments Inc., prenamed.

All the shares have been paid up to the extent of 25% by payment in cash, so that the amount of seven thousand seven hundred and fifty Euro (€ 7,750.-) is now available to the Corporation evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remuneration or expenses, in any form whatsoever, which the Corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand four hundred Euro (€ 1,400.-).

Extraordinary general meeting

The abovenamed person, representing the entire subscribed capital, considering himself as duly convened, has passed the following decisions:

1. The Corporation is administrated by one (1) Director.

2. The following is appointed as Director:

- Mr. Marcel Stephany, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on September 4th, 1951, residing at 23, Cite Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg.

3. "Certifica Luxembourg S.a r.l.", with registered office at 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as Statutory Auditor.

4. The terms of office of the Director and Statutory Auditor will expire after the annual meeting of Shareholder to be held for the approval of the annual accounts 2010.

5. The registered office of the Corporation is established at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who knows English states that on request of the appearing party, represented as said before, the present deed is worded in English followed by a French version; in case of discrepancies between the English and the French text, only the English version will prevail.

Whereof the present notarized deed was drawn up in Echternach.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the same signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

LTA Investments Inc., ayant son siège social à Arango/Orillac Building, East 54th Street, Panama, République du Panama, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Panama sous le numéro 521268,

ici représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant à Berdorf, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 17 novembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente pour être soumise avec elle aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès dite qualité, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme et d'arrêter les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Nom. Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions émises (ci-après l'"Actionnaire" ou les "Actionnaires"), une société anonyme qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination "Thornhill S.A."

Art. 5. Siège social. Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du Conseil d'Administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. - Capital, Actions

Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (€ 31.000,-) représenté par trente et mille (31.000) actions sans valeur nominale.

Les actions peuvent être soit enregistrées soit au porteur au choix de l'Actionnaire.

6.2. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer

le remboursement en cas de rachat des actions des Actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Rachat d'actions propres. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Chapitre III. Administration

Art. 9. Conseil d'Administration. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins. Les membres du Conseil peuvent être scindés en plusieurs catégories.

Si la Société comporte un seul Actionnaire, elle peut être dirigée par un Administrateur unique ou par plusieurs Administrateurs composant un Conseil d'Administration. L'Administrateur unique exerce les pouvoirs qui sont dévolus au Conseil d'Administration.

Les administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des Actionnaires, et sont toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration.

10.1. La tenue du Conseil d'Administration doit se faire dans la municipalité de Luxembourg. Tout Conseil d'Administration tenu en dehors de la municipalité de Luxembourg ne sera pas valide.

10.2. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président.

10.3. Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur convocation de deux Administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

10.4. Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration de la Société sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, télex ou courrier électronique. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.5. Tout Administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre Administrateur comme son mandataire.

10.6. Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration de la Société par conférence téléphonique initiée depuis Luxembourg ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

10.7. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration de la Société peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions signées par tous les membres du Conseil d'Administration de la Société. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 11. Décisions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut délibérer valablement si un quorum d'Administrateurs est présent ou représenté à ce conseil. Ce quorum est réputé présent ou représenté si la majorité des Administrateurs de la Société est présente ou représentée, un Administrateur de chaque catégorie devant au moins être présent ou représenté le cas échéant. Les décisions prises par le Conseil d'Administration nécessitent le vote de la majorité des Administrateurs présents ou représentés, parmi lequel le vote affirmatif d'au moins un Administrateur de chaque catégorie, si le Conseil d'Administration est divisé en catégories.

En cas de ballottage lors d'une réunion, le président du Conseil d'Administration aura voix prépondérante.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 16 ci-dessous, les exigences de quorum s'appliqueront sans prendre en compte le ou les Administrateurs concernés.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration de la Société. L'Administrateur unique ou le Conseil d'Administration sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de son Administrateur Unique. Si la Société est administrée par un Conseil d'Administration, elle est engagée par les signatures conjointes de deux Administrateurs, ou par la seule signature d'un Administrateur-Délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 15 des Statuts.

Si la Société est administrée par plusieurs catégories d'Administrateurs, la Société sera obligatoirement liée par la signature conjointe d'un Administrateur de chaque catégorie. Ces exigences ne sont pas applicables lorsqu'une catégorie d'Administrateur est empêchée de voter conformément à l'article 16 ci-dessous.

Art. 14. Gestion journalière. L'Administrateur unique ou le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs Administrateurs qui prendront la dénomination d'Administrateurs-Délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs Administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, Actionnaires ou non.

Art. 15. Responsabilité, indemnisation. Les Administrateurs ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité d'Administrateur ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un Actionnaire ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 16. Conflit d'intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, Actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'Actionnaire unique ou des Actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

Chapitre IV. Actionnaires

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des Actionnaires. Si la Société est composée d'un Actionnaire unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus par la Loi à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Assemblée générale annuelle des Actionnaires. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier lundi de juin de chaque année à 10 heures, heure de Luxembourg. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 19. Autres assemblées générales des Actionnaires. Les autres assemblées générales des Actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 20. Procédure, Vote.

20.1. Chaque action donne droit à une voix.

20.2. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

20.3. Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée des Actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des Actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des Actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires présents ou représentés.

20.4. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et des obligataires, s'il y en a.

20.5. Chaque Actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

20.6. Tout Actionnaire peut participer aux assemblées générales des Actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou Actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

20.7. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Chapitre V. Surveillance

Art. 21. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société.

Chapitre VI. Année Sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Exercice social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 23. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le Conseil d'Administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Chapitre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VIII. - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

117567

Souscription

Toutes les trente et une mille (31.000) actions sans valeur nominale ont été souscrites par LTA Investments Inc., précitée.

Toutes les actions ont été libérées à hauteur de 25% par paiement en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante Euro (€ 7.750,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille quatre cents Euros (€ 1.400,-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée a pris les résolutions suivantes:

1. La Société est administrée par un (1) Administrateur:
 2. Est nommé Administrateur:
 - Monsieur Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, ayant son domicile au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg.
 3. "Certifica Luxembourg S.à r.l.", ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, est appelé aux fonctions de Commissaire aux comptes.
 4. Le mandat des Administrateur et Commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire approuvant les comptes annuels de l'année 2010.
 5. Le siège social de la Société est établi au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise seule fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 19 novembre 2009 Relation: ECH/2009/1691. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 novembre 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009149182/498.

(090180577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Fame Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 97.798.

Les comptes annuels au 12 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009149366/12.

(090180510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

ICG European Fund 2006, N°2 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 149.429.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the seventeenth day of November,
Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

ICG EUROPEAN FUND 2006 GP LIMITED, a limited liability company established and organized under the laws of Jersey, registered with the Trade and Company Register of Jersey under number 94181, acting for and on behalf of ICG EUROPEAN FUND 2006 LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership established and organized under the laws of Jersey, registered with the Trade and Company Register of Jersey under number LP 795;

represented by Nicolas Bonora, with professional address in Luxembourg, by virtue of proxy given in Jersey on 12 November 2009;

The above mentioned proxy, after having been initialled and signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as above stated, has requested the notary to draw-up the following articles of incorporation of a public limited liability company ('société anonyme') which it declares to establish as follows:

Chapter I. Name, Registered office, Object, Duration

1. Form, Corporate name. A Luxembourg public limited company ("société anonyme") which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation as amended from time to time (the "Securitisation Law") and that is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles (the "Articles").

The Company exists under the firm name of "ICG EUROPEAN FUND 2006, N°2 S.A."

2. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Director or, as the case may be, the Board of Directors.

3. Corporate object. The corporate object of the Company is to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transaction as permitted under the Securitisation Law. To that effect, the Company may, inter alia, acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the existing of future risk relating to the holding or property of claims, receivables and/or other goods or assets, either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities whose value or return is linked to these risks.

The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, the claims, receivables and/or other assets, by guaranteeing liabilities or commitments of third parties or by binding itself by any other means.

The Company may proceed to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above). The Company may, for securitisation purposes, further acquire, hold and dispose of interests in partnerships, limited partnerships, trusts, funds and other entities.

The Company may borrow in any form permitted by the Securitisation Law. It may issue notes, bonds, warrants, certificates and any kind of debt, instruments and securities within or outside of an issue programme. The Company may for securitisation purposes and within the limits permitted by the securitisation law lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company or third person.

In accordance with and to the extent permitted by the Securitisation Law, it may also give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of these assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets, unless permitted by the Securitisation Law.

The Company may enter into, execute and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending, and similar transactions for the purpose of a securitisation.

The Company may (but is not obliged to) generally employ any techniques and instruments relating to investments in order to gain exposure to these investments or for the purpose of their efficient management.

The Company may, in accordance with Article 61 of the Securitisation Law, sell all or part of its assets, in accordance with the conditions as determined by the Director or the Board of Directors.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumeration objects.

In accordance with the Securitisation Law, the Director, or as the case may be the Board of Directors, is entitled to create one or more compartments corresponding each to a separate part of the Company's estate. In such case, the rights of the investors and of the creditors are limited to the assets acquired on behalf of such compartment and such assets are exclusively available to satisfy the rights of investors in relation to that relevant compartment. For the purpose of the foregoing, each compartment shall be treated as a separate entity and the shareholder of a compartment is not entitled to request the conversion of its shares into the shares relating to another compartment.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved and put into liquidation, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders.,

Chapter II. Share capital, Shares

5. Capital. The subscribed capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into thirty-one thousand (31,000) registered shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem on a prorata basis from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

6. Form of the shares. The shares may be issued in registered or bearer form at the request of the sole shareholder and subject to legal conditions. Bearer shares may, at any time, at the request of the holder thereof, be converted into registered shares. Registered shares may not be converted into bearer shares. A conversion of bearer shares into registered shares will be effected by cancellation of the bearer share certificate and an entry shall be made in the register of shareholders to evidence such conversion. The Director or the Board of Directors as the case may be may charge the costs of any such conversion to the shareholder requesting the conversion.

A register of registered shares will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all of the information required by Article 39 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Law"). Holders of shares in registered form may request the Company to issue and deliver certificates setting out their respective holdings of registered shares which shall be signed by two directors.

Ownership of registered shares will be established by registration in the said register. Transfer of registered shares shall be effected by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Any transfer of registered shares shall be entered into the register of shareholders; such inscription shall be signed by the Director or by one or more members of the Board of Directors of the Company or by one or more other persons duly authorized thereto by the Director or the the Board of Directors .

Transfers of bearer shares shall be effected by mere delivery.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent such share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner towards the Company. The shares are freely transferable.

If any holder of bearer shares can prove to the satisfaction of the Company that his bearer share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate bearer share certificate may be issued under such conditions and guarantees as the Company may determine and request. At the issuance of the new bearer share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original bearer share certificate in replacement of which the new one has been issued shall become void. Mutilated share certificates may be cancelled by the Company and replaced by new certificates. The Company may, at its election, charge to the shareholder the costs of a duplicate or of a new bearer share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issue and registration thereof or in connection with the annulment of the original bearer share certificate.

7. Modification of capital. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

The Company may further issue securities of any kind the value or the yield of which is limited to specific compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain categories of shares or certain other conditions.

Chapter III. Bonds, Notes and Other debt instruments

8. Registered or bearer form. The Company may issue bonds, notes or other debt instruments in registered or bearer form. Bonds, notes or other debt instruments in registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

Chapter IV. Directors, Board of directors, Independent auditors

9. Board of directors. In the event the Company is composed of a single shareholder, the latest may appoint only one Director (the "Director"). When the Company is composed of several shareholders, it shall be managed by a board of directors (the "Board of Directors") composed of at least three members who need not be shareholders.

The Director(s) shall be appointed by the sole shareholder, or as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration, the duration of their mandate for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They may be reelected, and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder, or as the case may be, of the general meeting of shareholders.

If a corporate entity is appointed as Director, it shall designate a natural person to exercise its functions and act on the name and behalf of the corporate entity.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, if applicable, the remaining Director(s) may meet and may elect a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

The Director(s) shall not disclose, even after the term of their mandate, information on the Company made available to them, the disclosure of which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law or in public interest.

10. Meetings of the board of directors. The Board of Directors may elect a chairman from among its members. The first chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

The meetings of the Board of Directors are convened by the chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint by phone another Director to represent him to be confirmed in writing at a later stage.

All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the chairman has a casting vote.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating Directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all of them in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.

Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors or by the Director, as the case may be.

11. General powers of the board of directors. The Director, or as the case may be, the Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's purpose. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Director, or as the case may be, the Board of Directors.

The Director, or as the case may be, the Board of Directors is authorised to establish one or various compartments, each of which corresponding to a distinct part of the Company's estate ("patrimoine").

12. Delegation of powers. The Director, or as the case may be, the Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, Directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Director, or as the case may be, the Board of Directors shall determine.

The Director, or as the case may be, the Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not be Directors, appoints and dismisses all officers and employees and fix their emoluments.

When the Company is composed of a Board of Directors, the delegation of daily management to a member of the Board of Directors entails the obligation for the Board of Directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

13. Representation of the company. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Director or, when a Board of Directors has been appointed, by the joint signatures of any two Directors or by the sole signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Director or, as the case may be, by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

14. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company have a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, other than transactions concluded under normal conditions and falling within the scope of the day-to-day management of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

However, when the Company is composed of a single Director, transactions in which the Director has a personal interest shall be recorded in the decisions register.

The Company shall indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

15. Auditors. The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor (*réviseur d'entreprises*) appointed by the Board of Directors and remunerated by the Company.

The independent auditor shall fulfil all duties prescribed by the Companies Law and the Securitisation Law.

Chapter V. General meeting of shareholders

16. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the broadest powers to adopt and ratify any action relating to the Company. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the law to the general meeting of shareholders. In such case, the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes.

17. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last day of the month of June of each year at 9 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

18. Other general meetings. The Director or, as the case may be, the Board of Directors may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require in writing with an indication of the agenda of the up coming meeting. If the general meeting is not held within a one month period of receipt of such request in writing, it may be convened by an agent designated by the judge presiding the Tribunal d'Arrondissement dealing with commercial matters and sitting as in urgency matters, upon the request of one or more shareholders representing the ten percent (10%) threshold.

General meeting of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Director or as the case may be, the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

19. Procedure, Vote. The sole shareholder, or as the case may be, the shareholders will meet upon, as directed by the Director, or as the case may be, by the Board of Directors or the auditors made in compliance with Luxembourg law.

The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. Shareholders representing at least one tenth of the Company's capital may request in writing that additional items be indicated on the agenda of any general meeting. Such request shall be addressed to the registered office of the Company by registered letter at least five days before the date on which the general meeting shall be held.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Except as otherwise required by law or by the present Articles, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares present or represented at the meeting.

The general meeting of shareholders shall not validly deliberate on proposed amendments of the Articles unless at least one half of the capital is represented and resolutions related therewith, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of votes validly cast, exclusive of abstention, shares in respect of which the shareholder has not taken account of in the vote and blank and spoiled ballot papers.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication thus enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the sole shareholder, or as the case may be, of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the sole Director, or in the event the Company is managed by a Board of Directors, by any two members of the Board of Directors.

Chapter VI. Financial year, Distribution of profits

20. Financial year. The Company's financial year begins on the first day of the month of April and ends on the last day of March the following year. The Director, or as the case may be, the Board of Directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

21. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

The Director, or as the case may be, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Director, or as the case may be, the Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VII. Dissolution, Liquidation of the company

22. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder, or as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the law. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation, such appointment being subject, as the case may be, to the approval of the Luxembourg supervisory authority.

As long as one compartment is outstanding, the Company can not be liquidated.

Chapter VIII. Limited recourse and Non petition

23. Limited recourse. Claims against the Company of holders of debt securities issued by the Company or any other creditors of the Company are limited in recourse to the assets of the Company. Claims of holders of debt securities issued by the Company in relation to a specific compartment or any other creditors whose claims arose in relation to such compartment are limited to the assets of such compartment only.

24. Non petition. No holder of any debt securities issued by the Company or any other creditor of the Company (including those whose claims relate to a particular compartment) may attach any of the assets of the Company, institute against or consent to any bankruptcy, insolvency, controlled management, reprieve of payment, composition, moratorium or any similar proceedings, unless so required by law.

Chapter IX. Compartments

25. Creation of compartments. The Director or the Board of Directors, as the case may be, may establish one or more compartments which may be distinguished by the nature of acquired risks or assets, the distinctive terms of the issued securities relating to such compartments or other distinguishing characteristics.

The terms and conditions of the securities issued in respect of, and the specific objects of each compartment shall be determined by the Director or the Board of Directors, as the case may be, or by the general meeting of shareholders. Each holder of securities issued with respect to a specific compartment shall be deemed to fully adhere to, and be bound by, the terms applicable to these securities (and the Articles) by subscribing to these securities.

The Company may, in relation to any compartment issue one or more type of securities and may enter into any type of agreements relating to such securities and for the purpose of securitising the assets attributable or allocated to such compartment.

26. Segregation of compartments. Each compartment shall correspond to a distinct and segregated part of the Company's assets and liabilities, and (i) the rights of investor(s) in a compartment are limited to the assets of such compartment and (ii) the assets of a compartment are exclusively available to satisfy the rights of the creditors or investor(s) whose claims have arisen at the occasion of the constitution, the operation or the liquidation of this compartment. In the relationship between the investors in a compartment, each compartment is deemed to be a separate entity.

Subject to any particular right or limitation for the time being attached to any securities issued by the compartment, if a compartment is liquidated, its assets shall be applied in accordance to the priority of payment arrangements as determined by the conditions of such issuance, as the case may be, applicable to such securities.

If the realised net assets of any compartment are insufficient to pay any amounts otherwise payable on the relevant securities issued by the compartment in full, the relevant holders of securities shall have no claim against the Company for or in respect of any shortfall and shall have no claim against any other compartment or any other assets of the Company.

Fees, costs, expenses and other liabilities incurred on behalf of the Company as a whole shall, unless otherwise determined by the Director, or as the case may be, the Board of Directors, be general liabilities of the Company and shall, unless the conditions of the issuance provide otherwise, not be payable out of the assets of any compartment.

27. Accounting records of compartments. The Director, or as the case may be, the Board of Directors shall establish and maintain separate accounting records for each of the compartments of the Company for the purposes of ascertaining the rights of the investor of each compartment and such accounting records shall be conclusive evidence of such rights in the absence of manifest error.

In case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular compartment, such asset or liability shall be allocated to all the compartments pro rata to the aggregate value of the securities issued with respect to such compartments or in such other manner as properly determined by the Director, or as the case may be, the Board of Directors acting in good faith, provided that such liabilities shall, unless otherwise agreed upon with the creditors, be binding upon the Company as a whole.

Aggregated accounts of the Company, including all compartments, shall be expressed in euro. The reference currencies of the compartments may be in different denominations.

Profits accrued by the Company in respect of a compartment shall result in an immediate and irrevocable commitment and booked accordingly, regardless of the actual date of payment of dividends or redemption amounts to such holders out of these profits or the accounting of such profits into a reserve account.

28. Liquidation of compartments. Unless otherwise determined in the terms of the securities relating to a compartment, the Director, or as the case may be, the Director, or as the case may be, the Board of Directors may at any time liquidate any single compartment. The liquidation of a compartment will not affect the status of any other compartment nor of the Company in general.

Chapter X. Applicable law

29. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Law as well as the Securitisation Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	number of shares	Subscribed capital (EUR)	amount paid-in (EUR)
ICG European Fund 2006 Limited Partnership	31,000	31,000.-	31,000.-
Total:	31,000	31,000.-	31,000.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the Companies Law have been observed.

117574

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Companies Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of the month of March 2010. The first annual general meeting will thus be held in the year 2010.

Extraordinary general meeting of shareholders

The above-named party representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, it has passed the following resolutions:

ICG European Fund 2006 Limited Partnership prenamed, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, ICG European Fund 2006 Limited Partnership, has passed the following resolutions:

1. Resolved to set at four (4) the number of Directors and further resolved to appoint the following as Directors for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2012:

Directors:

- Valérie Degrez, private employee, born on 9 April 1976 in Dinant, Belgium, with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Valérie Strappa, private employee, born on 4 March 1969 in Villerupt, France, with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Norbert Hengesch, private employee, born on 20 January 1948 in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Luca Galinelli, private employee, born on 6 May 1964 in Firenze, Italy, with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. Resolves to set the registered office of the Company at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing party's proxy holder, in its above stated capacity are known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-sept novembre,

Par devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

ICG MEZZANINE FUND 2006 GP LIMITED, une société établie et régie par les lois de Jersey immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Jersey sous le numéro 94181, agissant pour le compte d'ICG EUROPEAN FUND 2006 LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership établi et régi par les lois de Jersey, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Jersey sous le numéro LP 795,

représentée par Nicolas Bonora, avocat, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Jersey, le 12 novembre 2009;

La procuration susmentionnée, après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts suivants constitutifs d'une société anonyme (la "Société") qu'il déclare former comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination sociale. Une société anonyme luxembourgeoise qui est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (les "Statuts"), ayant le statut d'une société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative aux titrisations, telle que modifiée (la "Loi sur la Titrisation").

La Société adopte la dénomination "ICG EUROPEAN FUND 2006, N°2 S.A."

2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

L'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la municipalité du siège social statutaire.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, par une décision de l'Administrateur, ou le cas échéant, du Conseil d'Administration.

3. Objet social. Dans les limites autorisées par la Loi sur la Titrisation, l'objet social de la Société est de conclure, et réaliser toute opération de titrisation ainsi que de servir de véhicule pour de telles opérations de titrisation. A cet effet, la Société pourra, entre autre, acquérir ou assumer, soit directement soit par le biais d'une autre entité ou par tout autre véhicule, le risque existant ou future lié à la détention ou à la propriété de créances, valeurs et/ou autres biens ou actifs, meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, et/ou les risques liés aux dettes ou aux engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités entreprises par des tiers, en émettant des titres dont la valeur ou le rendement se rapporte aux dits risques.

La Société pourra assumer ou prendre ces risques en procédant à l'acquisition, par tout moyen, des créances, et/ou des actifs, en garantissant les dettes ou les engagements ou en se liant elle-même par d'autres moyens.

La Société pourra procéder à (i) l'acquisition, la détention et l'aliénation, sous quelque forme que ce soit et par tout moyen, directement ou indirectement, de participations, de droits, d'obligations et d'intérêts dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, à (ii) l'acquisition par achat, souscription, ou par tout autre moyen, ainsi que transfert par vente, échange, ou par tout autre moyen, d'actions, d'obligations, d'effets et d'autres valeurs mobilières ou d'instruments financiers de quelque sorte que ce soit, et de contrats s'y rapportant, ainsi qu'à (iii) la propriété, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille (y compris entre autres les actifs auquel les points (i) et (ii) ci-dessus font référence). La Société pourra, à des fins de titrisation, en outre acquérir, détenir et disposer de participation dans des sociétés de personnes, des sociétés en commandite, des trust, fonds et autre entités.

La Société pourra effectuer des emprunts sous quelque forme que ce soit dans les limites permises par la Loi sur la Titrisation. Elle pourra, émettre des obligations, warrants, certificats, instruments financiers et valeurs mobilières, ainsi que tout type de créance dans le cadre ou en dehors d'un programme d'émission. La Société pourra, à des fins de titrisation et dans les limites prévues par la loi sur la titrisation, prêter des fonds, y compris le produit de tout emprunt et/ou émissions de titres à ses filiales, sociétés soeurs ou à toute autre société, ou à des tierces personnes.

Conformément à la Loi sur la Titrisation et dans les limites autorisées par celle-ci, la Société pourra également donner des garanties et constituer des sûretés sur ses actifs afin de garantir les obligations qu'elle aura assumées pour la titrisation de ces actifs ou au profit d'investisseurs (y compris leurs représentants-fiduciaire ou représentant, le cas échéant) et/ou toute entité émettrice participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne pourra pas mettre en gage, transférer, grever ou créer des sûretés sur tout ou partie de ses actifs, à moins que la Loi sur la Titrisation ne l'y autorise.

La Société pourra conclure, signer et exécuter des contrats d'échange (swaps), dérivés futures (futures), des contrats à termes (forwards), produits dérivés, options, rachats, prêts de titres et toute opération similaire pour conclure une titrisation.

La Société pourra (sans y être obligée) généralement employer toute technique et tout instrument se rapportant aux placements afin d'obtenir la couverture de ces placements ou de parvenir à une gestion efficace.

La Société peut, conformément à l'Article 61 de la Loi sur la Titrisation, céder tout ou partie de ses actifs, conformément aux conditions déterminé par l'Administrateur, ou le cas échéant par le Conseil d'Administration.

Il convient de comprendre les descriptions ci-dessus dans leur sens le plus large, leur énumération n'étant pas limitative. L'objet social inclura toute opération ou toute convention conclue par la Société, dans la mesure où celles-ci ne sont pas contraire aux objets énumérés auparavant.

Conformément à la Loi sur la Titrisation, l'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration est habilité à créer un ou plusieurs compartiments, correspondant chacun à une part distincte du patrimoine de la Société. Dans un tel cas, les droits des investisseurs et des créanciers sont limités aux actifs acquis au nom de ce compartiment et de tels actifs répondent exclusivement des droits des investisseurs relatifs à ce compartiment. De plus, chaque compartiment est traité comme une entité à part et l'actionnaire d'un compartiment n'est pas en mesure de demander la conversion de ses actions en actions relatifs à un autre compartiment.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute et mise en liquidation, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

5. Capital social. Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trente et un mille actions (31.000), d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, chaque action étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement au prorata en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

6. Nature des actions. Les actions pourront être émises sous forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire unique. Les actions au porteur pourront, à tout moment, et sur demande de leur détenteur, être converties en actions nominatives. Les actions nominatives ne pourront pas être converties en actions au porteur. La conversion d'actions au porteur en actions nominatives sera effectuée en annulant le certificat d'action au porteur, et une inscription sera portée dans le registre des actionnaires afin d'attester de ladite conversion. L'Administrateur ou le Conseil d'Administration, selon le cas, pourra facturer le coût de ladite conversion à l'actionnaire qui en aura fait la demande.

Un registre des actions nominatives sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout Actionnaire. Ce registre comportera toutes les informations requises par l'Article 39 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi sur les Sociétés Commerciales"). Les détenteurs d'actions nominatives pourront demander à la Société d'émettre et de délivrer des certificats établissant leurs détentions respectives d'actions nominatives, lesquels certificats seront signés par deux administrateurs.

La détention d'actions nominatives sera établie par une inscription dans ledit registre. Le transfert d'actions nominatives sera réalisé par déclaration écrite de transfert à porter au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par les détenteurs de procuration leur permettant d'agir en tant que tel. Tout transfert d'action nominative sera enregistré dans le registre des actionnaires; cette inscription sera signée par l'Administrateur ou par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration de la Société, ou par une ou plusieurs personnes dûment autorisées à cette fin par l'Administrateur ou le Conseil d'Administration.

Les transferts d'actions au porteur seront réalisés par simple remise.

La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par action; dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, celles qui en revendiqueraient la propriété devront nommer un mandataire unique afin de représenter cette action vis-à-vis de la Société. La Société sera habilitée à suspendre l'exercice de l'ensemble des droits qui sont liés à cette action jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme détenteur unique vis-à-vis de la Société.

Les actions sont librement cessibles.

Si un détenteur d'actions au porteur parvenait à prouver, conformément à la volonté de la Société, que son certificat d'action au porteur a été égaré, abîmé ou détruit, il pourra alors demander un duplicata dudit certificat selon les conditions et garanties déterminées et exigées par la Société. Lors de l'émission du nouveau certificat d'action au porteur, sur lequel il sera précisé qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat d'action au porteur original en remplacement duquel le nouveau certificat a été émis sera annulé. Les certificats d'action abîmés pourront être annulés par la Société et remplacés par de nouveaux certificats. La Société pourra, éventuellement, faire payer à l'actionnaire le coût du duplicata ou de l'établissement d'un nouveau certificat, ainsi que toutes les dépenses raisonnables supportées par la Société dans le cadre de son émission et de son enregistrement ou se rapportant à l'annulation du certificat original.

7. Modification du capital. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

La Société peut en outre émettre des valeurs mobilières de toute nature dont la valeur ou le rendement sont fonction de compartiments, d'actifs ou de risques déterminés ou dont le remboursement est subordonné au remboursement d'autres instruments, de certaines créances, ou de certaines catégories d'actions ou de certaines autres conditions.

Chapitre III. Obligations, Titres obligataires et Autres titres représentatifs d'une dette

8. Nominatif ou au porteur. La Société pourra émettre des obligations, titres obligataires et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ou au porteur. Ces obligations, titres obligataires et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ne pourront pas être échangés ou convertis en titres au porteur.

Chapitre IV. Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaires aux comptes

9. Conseil d'administration. Au cas où la Société est composée d'un actionnaire unique, celui-ci peut nommer un seul administrateur (l'"Administrateur"). Lorsque la Société est composée de plusieurs actionnaires, celle-ci devra être gérée par un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les Administrateur(s) seront nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, leur rémunération, la durée de leur mandat pour une durée ne pouvant excéder six (6) ans. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, par une résolution de l'actionnaire unique, ou le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

Si une personne morale est nommée en tant qu'Administrateur, celle-ci devra désigner une personne physique pour en exercer les fonctions et pour agir au nom de la personne morale.

En cas de vacance au sein du Conseil d'Administration, les Administrateurs restant pourront se réunir et élire, par un vote à la majorité, un administrateur pour combler cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Les Administrateurs ne pourront révéler, même après le terme de leur mandat, d'information relative à la Société dont la révélation pourrait se faire au détriment des intérêts de la Société, sauf si cette révélation est rendue obligatoire par la loi ou est d'intérêt public.

10. Réunions du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu; dans un tel cas, les Administrateurs utilisant ce type de technologie seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie de circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs, ou par l'Administrateur, le cas échéant.

11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. L'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration, est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence de l'Administrateur, ou le cas échéant, du Conseil d'Administration.

L'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration est habilité à créer un ou plusieurs compartiments correspondant chacun à une partie séparée du patrimoine de la société.

12. Délégation de pouvoirs. L'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que l'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration déterminera.

L'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Lorsque la Société comporte un Conseil d'Administration, la délégation de la gestion journalière à un membre du Conseil d'Administration impose l'obligation pour le Conseil d'Administration de rapporter chaque année lors de l'assemblée générale ordinaire les salaires, rétributions et autres avantages octroyés au délégataire.

13. Représentation de la société. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de l'Administrateur ou, en cas de nomination d'un Conseil d'Administration, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature individuelle ou conjointe de toute personne à qui un pouvoir spécial de signature a été délégué par l'Administrateur, ou le cas échéant le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou firme ne sera affecté ou rendu caduc du fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt personnel dans cette société ou firme, ou en soient administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé. Sauf disposition

contraire ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires ne sera pas, en raison de l'appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de délibérer et de voter ou d'agir au sujet de toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société a un intérêt personnel dans une opération de la Société, autre qu'une opération conclue dans des conditions normales et tombant dans le domaine de la gestion journalière de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération, ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoir, seront portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Cependant, lorsque la Société est composée d'un Administrateur unique, les transactions dans lesquelles l'Administrateur a un intérêt personnel devront être inscrites au procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur

La Société indemnifiera tout Administrateur ou fondé de pouvoirs et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encourus en rapport avec toute action en justice, procès ou poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leur fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur ou de fondé de pouvoirs de la Société ou, à la demande de la Société, de tout autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et de laquelle ils n'ont pas droit à une indemnisation, exception faite pour les cas où ils seront finalement déclarés coupables de négligence ou faute grave; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et pour lesquelles la Société est informée par son conseiller juridique de ce que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclura pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

15. Auditeurs. Les informations comptables liées au rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises indépendant nommé par le conseil d'administration et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises indépendant accomplira toutes les fonctions qui lui sont attribuées par la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation.

Chapitre V. Assemblées générales des actionnaires

16. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires aura les pouvoirs les plus larges pour adopter et ratifier toute action se rapportant à la Société. Si la Société est composée d'un actionnaire unique, ce dernier exerce les pouvoirs conférés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas, les résolutions de l'actionnaire unique seront inscrites au procès-verbal.

17. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunira au siège social de la Société ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation, le dernier jour du mois de juin à 9 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le jour ouvrable suivant.

18. Autres assemblées générales. L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent par écrit avec l'indication de l'ordre du jour de la prochaine réunion. Si l'assemblée générale n'est pas tenue endéans le mois de la date prévue, elle peut être convoquée par un agent désigné par le magistrat président le Tribunal d'Arrondissement compétent pour les affaires commerciales et statuant en cas d'urgence, sur requête d'un ou plusieurs actionnaires représentant le seuil de dix pourcent (10 %).

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure, qui seront appréciées souverainement par l'Administrateur ou, le cas échéant par, le Conseil d'Administration.

19. Procédure, Vote. L'actionnaire unique ou, le cas échéant, les actionnaires se réuniront sur convocation de l'Administrateur ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration ou du (des) auditeur(s) externe(s), conformément aux conditions fixées par la loi. La convocation adressée aux actionnaires, conformément à la loi, contiendra le lieu et la date et l'heure de la réunion, ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale et la nature des affaires devant être négociées. Les actionnaires représentant au moins dix pourcent du capital social de la Société peuvent demander que des points supplémentaires soient ajoutés à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Une telle demande devra être adressée au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq jours avant la tenue de l'assemblée générale.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée générale des actionnaires et déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme, un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut arrêter toute autre condition à remplir pour prendre part aux assemblées générales des actionnaires.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les décisions seront prises à la majorité simple des votes, quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées à l'assemblée.

L'assemblée générale des actionnaires ne pourra délibérer valablement sur des propositions de modification des Statuts que si au moins la moitié du capital social est représenté, et si les résolutions qui s'y rapportent sont adoptées par au moins deux tiers des votes valablement exprimés, exclusif de l'abstention, des actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ainsi que les blancs.

Un ou plusieurs actionnaires peuvent participer à une assemblée générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à plusieurs personnes de communiquer simultanément. Une telle participation sera réputée être équivalente à une présence physique à la réunion.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires à produire en justice ou ailleurs seront signés par l'Administrateur, ou au cas où la Société est gérée par un Conseil d'Administration, par deux membres du Conseil d'Administration.

Chapitre VI. Exercice, Répartition des bénéfices

20. Exercice. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois d'avril et finit le dernier jour du mois de mars de l'année suivante. L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration préparera les comptes annuels conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux pratiques comptables.

21. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

L'actionnaire unique, ou l'assemblée générale des actionnaires décidera de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter sur l'exercice suivant ou de le distribuer aux actionnaires sous la forme de dividendes.

Conformément aux conditions fixées par la loi, l'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration, peut verser un acompte sur dividendes. L'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration détermine le montant et la date du versement de tout acompte sur dividendes.

Chapitre VII. Dissolution, Liquidation

22. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'actionnaire(s) unique votant d'après les mêmes règles de quorum et de majorités que pour les modifications statutaires, sauf dispositions différentes prévues par la loi. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments; ces nominations seront éventuellement soumises à l'approbation de l'autorité de surveillance luxembourgeoise.

Aussi longtemps qu'un compartiment fonctionne, la Société ne peut être liquidée.

Chapitre VIII. Recours limités, Non pétition

Art. 23. Recours limités. Les revendications contre la Société provenant des détenteurs de titres émis par la Société ou de tout autre créancier de la Société sont limités aux actifs de celle-ci.

Les revendications contre la Société provenant des détenteurs de titres émis par la Société en rapport avec un compartiment déterminé ou de tout autre créancier dont la revendication est survenue en relation avec un tel compartiment sont limitées aux actifs du compartiment considéré.

Art. 24. Non pétition. Aucun détenteur de titres émis par la Société ou tout autre créancier de la Société (y compris ceux dont les créances sont en relation avec un compartiment spécifique) ne pourra saisir un quelconque actif de la Société, instituer ou consentir à la mise en faillite, à l'insolvabilité, à la gestion contrôlée, au sursis de paiement, à un concordat, un moratoire ou tout autre procédure similaire, sauf si la loi en dispose autrement.

Chapitre IX. Compartiments

Art. 25. Création de compartiments. L'Administrateur ou le Conseil d'Administration, selon le cas, pourra établir un ou plusieurs compartiments pouvant se distinguer par la nature des risques ou des actifs acquis, par les conditions particulières des émissions de titres se rapportant auxdits compartiments ou par d'autres caractéristiques distinctives.

Les termes et conditions des valeurs mobilières émises ainsi que les objets spécifiques de chaque compartiment seront déterminés par l'Administrateur ou le Conseil d'Administration, selon le cas, ou par l'assemblée générale des actionnaires. Chaque détenteur de valeurs mobilières se rapportant à un compartiment spécifique sera considéré comme adhérant pleinement et comme étant lié par les termes applicables à ces titres (ainsi que par les Statuts), en souscrivant à ces titres.

Concernant un compartiment, la Société pourra, émettre un ou plusieurs types de valeurs mobilières et pourra conclure tout type de convention se rapportant auxdits titres, dans le but de titriser les actifs attribuables ou affectés audit compartiment.

Art. 26. Séparation des compartiments. Chaque compartiment correspondra à une partie distincte et séparée des actifs et des dettes de la Société, et (i) les droits des investisseurs d'un compartiment se limiteront aux actifs dudit compartiment et (ii) les actifs d'un compartiment seront exclusivement affectés au désintéressement des droits des créanciers ou des investisseurs dont les prétentions seront nées lors de la constitution, de l'exploitation ou de la liquidation de ce compartiment. Dans les rapports entre les différents investisseurs, chaque compartiment est considéré comme une entité distincte.

Sous réserve des droits ou restrictions spécifiques attachés aux titres, si un compartiment est liquidé, ses actifs seront affectés conformément à l'ordre des paiements tel qu'établi aux conditions applicables auxdits titres.

Si les actifs nets réalisés pour un compartiment sont insuffisants pour régler les montants exigibles correspondant à des titres émis par un compartiment en entier, les détenteurs de valeurs mobilières concernées n'auront aucune créance à l'égard de la Société, de tout autre compartiment ou à l'égard d'autres actifs de la Société concernant ce déficit.

Sauf si l'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration en décide autrement, les frais, coûts, dépenses, et autres dettes encourus au nom de la Société dans son ensemble, relèveront des dettes générales de la Société et ne seront pas, à moins que les conditions n'en disposent autrement, exigibles des actifs d'un compartiment.

Art. 27. Registres comptables des compartiments. L'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration établira et conservera des registres comptables distincts pour chaque compartiment de la Société dans le but d'établir les droits des investisseurs pour chaque compartiment, lesdits registres constituant la preuve des droits, sauf à établir une erreur manifeste.

Dans l'hypothèse où un actif ou une dette de la Société ne pourrait pas être considéré comme imputable à un compartiment particulier, ce bien ou cette dette sera affecté à l'ensemble des compartiments au prorata de la valeur totale des titres émis par lesdits compartiments ou d'une quelconque autre manière valablement déterminée par l'Administrateur, ou le cas échéant, par le Conseil d'Administration agissant en toute bonne foi, étant précisé que ces dettes devront, sauf accord contraire avec les créanciers, lier la Société dans son ensemble.

Les comptes cumulés de la Société, incluant tous les compartiments, seront exprimés en euros. Les devises de référence des compartiments ne doivent pas être les mêmes.

Les bénéfices accumulés par la Société concernant un compartiment constitueront un engagement immédiat et irrévocable, ils seront comptabilisés conformément et ce sans tenir compte de la date réelle de paiement des dividendes, des montants de remboursement aux détenteurs ou de la comptabilisation desdits bénéfices sur un compte de réserve.

Art. 28. Liquidation des compartiments. Sauf mention contraire figurant aux conditions des valeurs mobilières liées à un compartiment, l'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration pourra, à tout moment, liquider n'importe lequel des compartiments. La liquidation d'un compartiment n'affectera pas le statut d'un autre compartiment ni de la Société en général.

Chapitre X. Loi applicable

Art. 29. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales ainsi que par la Loi sur la Titrisation.

Souscription et Paiement

Les Statuts ayant été établis par la partie comparante, cette dernière a souscrit le nombre d'actions et libéré en numéraire les montants ci-après mentionnés:

Actionnaire	nombre d'actions	capital souscrit	Libération (en EUR)
ICG European Fund 2006 Limited Partnership	31.000	31.000,-	31.000,-
Total	31.000	31.000,-	31.000,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire, qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés Commerciales ont été respectées.

Constat

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 26 de la Loi sur les Sociétés Commerciales ont été observées.

Coût

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents Euros (1.400,- EUR).

Dispositions transitoires

Le premier exercice commencera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 mars 2010. La première assemblée générale des actionnaires se tiendra dans l'année 2010.

Assemblée générale extraordinaire

ICG European Fund 2006 Limited Partnership, pré-mentionnée, représentant la totalité du capital souscrit, se reconnaît comme dûment convoquée.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ICG European Fund 2006 Limited Partnership, pré-mentionnée, a décidé d'adopter les résolutions suivantes:

1) Fixe à quatre (4) le nombre d'Administrateurs et de nommer les personnes suivantes comme Administrateurs pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012:

Administrateurs:

- Valérie Degrez, employée privée, née le 9 avril 1976 à Dinant, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Valérie Strappa, employée privée, née le 4 Mars 1969 à Villerupt, France, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Norbert Hengesch, employé privé, né le 20 janvier 1948 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Luca Galinelli, employé privé, né le 6 Mai 1964 à Florence, Italie, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2) Décide de fixer le siège social au 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. BONORA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 19 novembre 2009. Relation. LAC/2009/48880. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 NOV. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009150889/752.

(090182859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Espace Retouche S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 65.705.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009150741/10.

(090182423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Nitrade International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.

R.C.S. Luxembourg B 94.327.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Pour: NITRADE INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg
Société anonyme
Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009150714/15.

(090182481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Sig Monde Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 122.100.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Pour: SIG MONDE INVESTMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009150707/15.

(090182472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Herberlux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3370 Leudelage, Zone Industrielle Grasbusch.

R.C.S. Luxembourg B 9.950.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009150744/10.

(090182424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Bijouterie Rosy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4530 Differdange, 4, avenue Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 94.916.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2009150672/14.

(090182594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Auto-Mobile, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 1, rue Jos Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 35.851.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009150689/12.

(090182619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Boutique Féline Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3940 Mondercange, 104, rue de Pontpierre.

R.C.S. Luxembourg B 26.545.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009150686/12.

(090182611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

BB Holding Investment S.A ., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 149.449.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twelfth of November.

Before the undersigned Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Antonio Gozzi, Donato Cortesi, Alessandra Simeta and Wolfgang Seeger as Trustees of the La Sesta Trust, a trust duly constituted and validly existing under the laws of Liechtenstein, having its principal address at Seeger Haus, Kirchstrasse 6, Schann, FL, Liechtenstein.

Here represented by Hubert JANSSEN, jurist, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity of which he acts and through his attorney, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société anonyme (stock company) which is hereby incorporated:

Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société anonyme (stock company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the "Company").

Art. 2. Name. The Company's name is BB Holding Investment S.A.

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance as well as grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the before-mentioned companies, as well as borrow and raise money in any manner for any purposes and secure by any means it thinks fit the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the board of directors in accordance with these Articles, or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for amendments of the Articles.

The Company may have branches and offices, both in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Title II - Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at USD 50,700 (fifty-thousand seven hundred united states dollar) divided into the following 8 (eight) classes of shares:

- a class A consisting of 50,000 (fifty thousand hundred) shares (the "Class A Shares").
- a class B consisting of 100 (one hundred) shares (the "Class B Shares");
- a class C consisting of 100 (one hundred) shares (the "Class C Shares");
- a class D consisting of 100 (one hundred) shares (the "Class D Shares");
- a class E consisting of 100 (one hundred) shares (the "Class E Shares");
- a class F consisting of 100 (one hundred) shares (the "Class F Shares");
- a class G consisting of 100 (three thousand one hundred) shares (the "Class G Shares");
- a class H consisting of 100 (one hundred) shares (the "Class H Shares");

All these 50,700 (fifty thousand seven hundred) shares have a nominal value of USD 1 (one united states dollar) each, and are partially paid-up.

The Company's authorized capital is set at USD 50,700 (fifty thousand seven hundred united states dollars), which shall be represented by 50,700 (fifty thousand seven hundred) shares with a nominal value of USD 1 (one united states dollar) each.

All the shares are in registered form. A register of the registered shares shall be maintained by the Company and shall specify the name and address of each shareholder, the number of shares or fractional shares held by him, the payment made on the shares, transfers and dates thereof or conversion of the shares into shares in bearer form.

The share capital and the authorized share capital, as the case may be, may be increased or reduced from time to time by means of a resolution of the extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 7. Voting rights. Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Art. 8. Transfer of shares. No shares in the capital of the Company shall be sold or transferred by any shareholder unless and until any right of pre-emption, or transfer' restrictions (if any), contractually agreed between the Company and its shareholders shall have been exhausted.

No limitation shall apply to a transfer of shares desired to be made merely for the purpose of effectuating the appointment of new trustees, provided that it is proven to the satisfaction of the board of directors that such is the case. The transfer of shares shall be in the usual common form or in such other form as the directors may in their discretion think fit to accept.

The restrictions on transfers contained herein shall not apply to any transfer agreed in writing by all the shareholders of the Company and the Company.

Art. 9. Redemption of shares. The Company shall be able to redeem each of the Class A to Class H Shares, starting from the Class H, in the framework of a decrease of its subscribed share capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:

- a whole class of shares has to be redeemed;
- the redemption price of each redeemed share shall be calculated by dividing the amount of the Available Amount (as defined below) by the number of shares in issue in the class of shares to be redeemed;
- the Available Amount shall be determined by the board of directors and approved by the extraordinary general meeting of shareholders on the basis of interim accounts of the Company. Said interim accounts of the Company will be prepared based on a date which is not earlier than eight days from the date of the decrease of share capital and the cancellation of the shares of the relevant class. The Available Amount shall be equal to the total net profits of the Company, including any carried forward profits ("P") (i) less any losses including carried forward losses ("L") (ii) plus any freely distributable share premium (up to the amount of "L") and other freely distributable reserves ("DR") less (iii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the articles at the time of determination ("LR"). Such Available Amount is expressed in the following equation: $P-L+DR-LR$.

The Available Amount, as determined by using the formula described above, may be increased by the board of directors subject to approval by the extraordinary general meeting of shareholders - by any surplus of cash or/and assets available to the Company at the time of the redemption, such surplus cash or/and assets being paid from the share premium account up to the amount of the share premium at the time of the redemption

- the redemption shall be carried out by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution(s) of an extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for amendments to the articles.

- the redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the subscribed share capital.

Title III - Management

Art. 10. Appointment of the directors. The Company is managed by a board of directors that shall be constituted by two different types of directors, namely type A directors and type B directors and be composed of at least three directors, whatever their respective type.

No director need be a shareholder of the Company. The directors shall be appointed for a maximum of a six years renewable period by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the general meeting of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. The sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall also appoint among the type A directors, a President and a Vice-President, in the same manner.

The remuneration, if any, of the directors shall be determined by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the general meeting of shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the share capital of the Company.

However, in case of vacancy in the office of director, the remaining directors may by way of cooptation elect another director to fill the vacancy until the next shareholders' meeting in accordance with the Law.

A director may be removed, with or without cause, at any time by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the general meeting of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Art. 11. Powers of the directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts or to take any action necessary or useful for accomplishing the Company's corporate purpose, except for the following decisions have to be taken by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the general meeting of shareholders: (i) the acquisition or disposal of shares in any direct or indirect subsidiary or affiliated company to third parties; (ii) the issuance of guarantees or other security over the Company's assets; (iii) the borrowing of money and the granting of security for the repayment of any money borrowed. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the board of directors.

The Company shall be bound by the joint signature of two directors of which at least one Type A director (one being the President or the Vice-President of the Company).

The board of directors may from time to time delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company. The board of directors will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more directors, officers, and/or agents, who need not be shareholders of the Company.

Art. 12. Board of directors. At each board meeting, the board shall elect among its members a chairman who shall preside the meeting.

The board of directors may also appoint a secretary who need not be director or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of directors shall meet when convened by-request of any director.

Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all directors at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each director, or where all the directors are present or represented.

Any director may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another director as his proxy. A director may represent more than one director.

Circular resolutions of the board of directors can be validly taken if approved in writing and signed by all directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at a directors' meeting, duly convened.

Any and all directors may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means initiated from the Grand Duchy of Luxembourg and allowing all directors participating in the meeting to hear each other at the same time, and shall be deemed held in the place where the chairman of the meeting is situated. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of the board of directors is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate not less than two of the total number of directors.

Decisions of the board of directors are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of directors of the Company by the affirmative vote of not less than the majority of the directors present and represented.

No casting vote is granted to the chairman.

Deliberations of the board of directors shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two directors. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or by two directors.

Art. 13. Liability of the directors. No director assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a director of the Company.

Title IV - Shareholder meetings

Art. 14. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

The contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 15. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the board of directors, failing which by shareholders representing more than 10 per cent (10%) of the share capital of the Company.

In absence of bearer shares, written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the ordinary general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of the majority of the shareholders present or represented.

The extraordinary general meeting of shareholders validly decides where more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company is represented. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

During the second meeting, resolutions will be validly taken at this second meeting regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by at least two-thirds of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned blank or invalid vote.

A general shareholders' meeting convened in order to approve the last closed financial accounts of the Company shall be held annually in Luxembourg at the registered office of the Company on the first Wednesday of March at 3:00 p.m. or on the following business day if such day is a public holiday.

Minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman, or if applicable by his substitute, and the scrutineer (s) of the meeting and the shareholders who request to do so.

Title V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 16. Financial year. The financial year of the Company starts on October 1st and ends on September 30th of the next year, with the exception of the first financial year that shall start today and ends on September 30, 2010.

Art. 17. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of directors shall draw up a balance sheet and a profit and loss account and their annex in accordance with the Law. The annual accounts will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the annual general shareholders' meeting within six months of the closing of the financial year

Fifteen days before the annual general meeting of shareholders, each shareholder may inspect at the Company's registered office, the balance sheet and the profit and loss account as well as the documentation mentioned under article 73 of the Law.

Art. 18. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the majority of shareholders present or represented, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 19. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the board of directors may decide in accordance with articles 72-2 of the Law and subject to the conditions laid down by the Law, to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of directors, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but

decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 20. Audit. The supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditors (commissaire (s)) who need not to be shareholder, and will serve until the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held at the registered office of the Company that will approve the annual accounts of the year 2013. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

The supervision of the Company has not to be entrusted to one or more statutory auditors if qualified auditor(s) are appointed.

Title VI - Dissolution - Liquidation

Art. 21. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the extraordinary general meeting of shareholders by means of a resolution taken in the manner provided for amendments to the Articles. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 22. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for amendments of the Articles, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Subscription - Payment

All the 50,700 (fifty thousand seven hundreds) Class A to Class H Shares representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed and paid up for 25% (twenty-five per cent) by La Sesta Trust, named above, by payment in cash of an amount of USD 12,675 (twelve thousand six hundred seventy-five united states dollars).

Therefore the amount of USD 12,675 (twelve thousand six hundred seventy-five united states dollars) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about four thousand two hundred Euros.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1) Mr Bruno Bolfo, born on August 11, 1941, in Lavagna, (Italy), residing in Lugano (Switzerland), with office address in Via Bagutti 9, 6900 Lugano (Switzerland); and

Mr Bruno Beernaerts, born on November 4, 1963, in Ixelles (Belgium), residing professionally at 12, Rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

are each appointed as type A director of the Company until the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held at the registered office of the Company before the end of March, 2015;

Mr Bruno Bolfo and Mr Bruno Beernaerts, being respectively also appointed as President and Vice-President of the Company.

2) Mr Luc Gerondal, born on April 23, 1976, in Kinshasa (République démocratique du Congo), residing professionally at 12, Rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Is appointed as type B director of the Company until the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held at the registered office of the Company before the end of March, 2015;

3) REVICONSULT S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée (public company limited by shares), having its registered office at 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 51.238, is appointed as statutory auditor until the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held at the registered office of the Company on the first Wednesday of March, 2015.

4) The registered office of the Company shall be established at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The document having been read to the attorney of the appearing persons, he signed with us, the Notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le douze novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

Monsieur Antonio Gozzi, Monsieur Donato Cortesi, Madame Alessandra Simeta et Monsieur Wolfgang Seeger en qualité de trustees de La Sesta Trust, un trust dûment constitué et existant valablement sous le droit du Liechtenstein, ayant son siège social a Seeger Haus, Kirchstrasse 6, Schann, FL, Liechtenstein;

ici représentée par Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement au Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'un pouvoir donné sous seing privé.

Ladite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Ladite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les "Statuts") d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société anonyme régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la "Société").

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est BB Holding Investment S.A.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions, y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ainsi que de consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi que d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et pour quelque objet que ce soit, et garantir par tout moyen qu'elle jugera approprié le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement .

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital - Actions

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à USD 50.700 (cinquante mille sept cents dollars américains) réparti au sein des 8 (huit) classes d'actions suivantes:

- Une classe A composée de 50.000 (cinquante mille) actions (les "Actions de Classe A");
- Une classe B composée de 100 (cent) actions (les "Actions de Classe B");
- Une classe C composée de 100 (cent) actions (les "Actions de Classe C");
- Une classe D composée de 100 (cent) actions (les "Actions de Classe D");
- Une classe E composée de 100 (cent) actions (les "Actions de Classe E");

- Une classe F composée de 100 (cent) actions (les "Actions de Classe F");
- Une classe G composée de 100 (cent) actions (les "Actions de Classe G");
- Une classe H composée de 100 (cent) actions (les "Actions de Classe H").

L'ensemble des 50.700 (cinquante mille sept cents) actions ont une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune, et sont partiellement libérées.

Le capital autorisé est fixé à USD 50.700 (cinquante mille sept cents dollars américains) et sera composé de 50.700 (cinquante mille sept cents) actions d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune.

Toutes les actions sont nominatives. Un registre des actionnaires est tenu par la Société et mentionne le nom et l'adresse de chaque actionnaire, le nombre d'actions ou de fractions d'actions qu'il détient, les paiements relatifs à ces actions, les transferts d'actions, le cas échéant, la date de chaque transfert ou la conversion des actions en actions au porteur.

Le capital social et le capital autorisé, le cas échéant, peuvent être augmentés ou réduits par résolution de l'assemblée extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 7. Droits de vote. Chaque action confère un droit de vote identique et chaque actionnaire dispose de droits de vote proportionnels aux actions qu'il détient.

Art. 8. Transfert des actions. Aucune action de la Société ne peut être vendue ou transférée par l'un quelconque des actionnaires, à moins que et jusqu'à ce que tout droit de préemption, ou toute restriction de transfert (le cas échéant), convenu contractuellement entre la Société et ses actionnaires n'ait été épuisé.

Aucune limitation ne s'appliquera quant au transfert d'actions ayant simplement pour objet de procéder à la nomination de nouveaux "trustées", à condition néanmoins qu'il soit prouvé de manière satisfaisante au conseil d'administration que tel est bien le cas. Le transfert d'actions s'effectuera dans leur forme usuelle commune, ou dans toute autre forme que les administrateurs à leur discrétion, pourront juger opportun d'accepter.

Les restrictions de transfert prévues par le présent article ne s'appliquent pas en cas de transfert approuvé par écrit par l'ensemble des actionnaires de la Société et par la Société.

Art. 9. Rachat des actions. La Société peut procéder au rachat des classes A à H, en commençant par la classe H, dans le cadre d'une réduction de son capital souscrit par annulation des parts rachetées et conformément aux modalités et conditions suivantes:

- une classe de parts sociales doit être rachetée entièrement;
- le prix de rachat de chaque part sociale rachetée sera calculé en divisant le Montant Disponible (tel que défini ci-après) par le nombre de parts sociales émises dans la classe de parts sociales rachetée et annulée;
- le Montant Disponible sera déterminé par le conseil d'administration et sera approuvé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires sur la base d'un état financier intérimaire de la Société. Cet état financier sera établi à une date qui ne sera pas antérieure de plus de 8 jours à la date de la réduction de capital et de l'annulation des actions de la classe concernée. Le Montant Disponible sera égal à la somme des bénéfices nets de la Société, incluant les bénéfices reportés ("P") (i) moins les pertes incluant les pertes reportées ("L") (ii) plus toute prime d'émission librement distribuable (jusqu'au montant "L") et toutes autres réserves librement distribuables ("DR") moins (iii) toute somme qui doit être allouée à une réserve en application de la loi ou des statuts à la date de détermination ("LR"). Ce Montant Disponible est exprimé par l'équation suivante: $P - L + DR - LR$; Le montant disponible ainsi déterminé en utilisant la formule précédemment décrite, peut être augmenté par décision du conseil d'administration soumise à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires - par tous surplus de liquidités et/ou actifs disponibles pour la société au moment du rachat, un tel surplus de liquidités et/ou d'actifs qui ont été payés grâce au compte de la prime d'émission jusqu'au montant de la prime d'émission au moment du rachat
- le rachat est décidé par résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par résolution de l'assemblée générale extraordinaire adoptée à la manière requise pour la modification du capital social de la Société;
- les actions rachetées sont annulées immédiatement après la réduction du capital social.

Titre III - Gestion

Art. 10. Nomination des administrateurs. La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs et constitué de deux catégories différentes d'administrateurs, à savoir des administrateurs de type A et des administrateurs de type B.

Aucun administrateur n'a à être actionnaire de la Société. Les administrateurs sont nommés pour une période renouvelable ne pouvant excéder six ans par résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires représentant plus de 50% (cinquante pour cent) du capital social de la Société. L'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires, désigne de la même manière au sein des administrateurs de type A, un Président ainsi qu'un Vice-Président.

La rémunération, le cas échéant, des administrateurs sera déterminée par résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires représentant plus de 50% (cinquante pour cent) du capital social de la Société.

Cependant, en cas de vacance de mandat d'un administrateur, les administrateurs restants peuvent coopter un autre administrateur pour pourvoir au mandat vacant jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale conformément à la Loi.

Un administrateur peut être révoqué, avec ou sans justes motifs, à tout moment par résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires représentant plus de 50% (cinquante pour cent) du capital social de la Société.

Art. 11. Pouvoirs des administrateurs. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, exception faite pour les décisions ci-après énumérées, qui devront être prises par décision de l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par une assemblée générale des actionnaires: (i) acquérir ou céder à des tiers toute participation détenue directement ou indirectement ou de toute société affiliée (ii) consentir à des tiers des garanties ou autres sûretés sur les actifs de la société (iii) emprunter des fonds et consentir des sûretés pour le remboursement d'éventuels fonds empruntés. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, à l'assemblée générale des actionnaires, seront de la compétence du conseil d'administration.

La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont l'un au moins fera partie de la catégorie A (qui doit être celle du Président ou du Vice-Président de la Société).

Le conseil d'administration peut déléguer pour une période déterminée son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être actionnaire(s) ou administrateur(s) de la Société. Le conseil d'administration déterminera les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière peuvent être délégués à un ou plusieurs administrateurs, dirigeants ou agents qui n'ont pas à être actionnaire(s) ou administrateur(s) de la Société.

Art. 12. Conseil d'administration. Lors de chaque réunion du conseil d'administration, le conseil d'administration élit parmi ses membres un président de séance qui présidera la réunion.

Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas à être administrateur ou actionnaire de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation de l'un quelconque des administrateurs.

La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, sera donnée à l'ensemble des administrateurs au moins 24 heures à l'avance, sauf quand il y est renoncé par chacun des administrateurs, ou lorsque tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre administrateur pour le représenter. Un administrateur peut représenter plus d'un administrateur.

Les résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés, transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Les décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, initié depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des administrateurs participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment, la réunion est censée se tenir à l'endroit où est situé le président de la séance. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil d'administration est dûment tenue quelque en soit l'objet si, au commencement de celle-ci, sont présents en personne ou représentés au moins deux administrateurs.

Les décisions du conseil d'administration sont valablement prises par une résolution approuvée lors d'une réunion du conseil d'administration de la Société dûment réunie par vote d'au moins la moitié des administrateurs présents et représentés.

Le président de séance ne dispose pas d'un vote prépondérant.

Les délibérations du conseil d'administration sont consignées dans des minutes signées par le président de séance ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président de séance ou par deux administrateurs.

Art. 13. Conseil d'administration. Aucun administrateur n'assume de responsabilité personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions d'administrateur de la Société et conformément aux Statuts; en tant que représentant de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Titre IV - Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Actionnaire unique. Un actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires conformément à la Loi.

Les contrats conclus entre l'actionnaire unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 15. Assemblées générales. Les assemblées générales d'actionnaires peuvent être convoquées par le conseil d'administration, à défaut par les actionnaires représentant au moins 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

En l'absence d'actions au porteur, les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour doivent être envoyées à chaque actionnaire au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être actionnaire de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires sont valablement adoptées par le vote de la majorité des actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ne délibère valablement que si la moitié du capital social est représentée. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les actionnaires seront convoqués par lettre recommandée à une seconde assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées quelle que soit la portion du capital représentée.

Les résolutions décidant de modifier les Statuts ne peuvent être adoptées que par une résolution prise par au moins les deux tiers des votes des actionnaires présents ou représentés et pour autant qu'ils ne se soient pas abstenus ou aient voté blanc ou nul.

Une assemblée générale des actionnaires devant statuer sur l'approbation des comptes du dernier exercice social clos de la Société doit être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société le premier mercredi du mois de mars à 15 heures ou le lendemain si ce jour est un jour férié.

Les minutes des assemblées générales d'actionnaires sont signées par le président de séance, ou le cas échéant son remplaçant, et le(s) scrutateur(s) de l'assemblée et les actionnaires qui le demandent.

Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 16. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante, à l'exception du premier exercice qui commence ce jour et se terminera le 30 septembre 2010.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, le conseil d'administration dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément à la Loi, auxquels un inventaire est annexé. Les comptes annuels seront soumis à l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires à l'assemblée générale des actionnaires dans les six mois de la clôture de l'exercice social.

Quinze jours avant l'assemblée générale des actionnaires, chaque actionnaire peut prendre connaissance, au siège social de la Société, du bilan, du compte de pertes et profits ainsi que de tous les documents mentionnés par l'article 73 de la Loi.

Art. 18. Bénéfices. Le solde positif du compte de pertes et profits, après la déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'assemblée générale des actionnaires, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais doit être reprise à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par résolution de la majorité des actionnaires présents ou représentés décidant de sa distribution aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 19. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le conseil d'administration peut décider, conformément à l'article 72-2 de la Loi et sous réserve des conditions posées par la Loi, de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil d'administration, duquel devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou les Statuts.

Art. 20. Audit. La surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), actionnaire(s) ou non, nommé(s) jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant se tenir au siège social de la

Société approuvant les comptes annuels de l'année 2013. Cependant leur mandat pourra être renouvelé par l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la Loi du 19 décembre 2002 concernant le Registre des Sociétés ainsi que les comptes annuels seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires pourra cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

La Surveillance de la Société n'a pas à être confiée à un ou plusieurs commissaire(s) si un ou plusieurs réviseurs d'entreprises est/sont nommé(s).

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 21. Dissolution. La dissolution de la Société sera décidée par l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires par une résolution des actionnaires prise sous la forme requise en cas de modification des statuts. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un actionnaire.

Art. 22. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires par une résolution prise selon les articles auparavant, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent.

Souscription - Paiement

La totalité des 50.700 (cinquante mille sept cents) actions de la Classe A à H représentant l'intégralité du capital social de la Société a été entièrement souscrite et libérée à hauteur de 25% (vingt-cinq pour cent) par La Sesta Trust, susnommée, par paiement en numéraire d'un montant de USD 12.675 USD (douze mille six cent soixante quinze dollars américains).

Le montant de USD 12.675 (douze mille six cent soixante quinze dollars américains) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à quatre mille deux cents Euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Monsieur Bruno Bolfo, né le 11 août 1941 à Lavagna (Italie), résidant à Lugano (Suisse), avec adresse de bureau au n°9 Via Bagutti, 6900 Lugano 9 (Suisse);

et Monsieur Bruno Beernaerts, né le 04 novembre 1963 à Ixelles (Belgique), résidant professionnellement au n°12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;

sont chacun nommés administrateur de type A jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se réunira au siège social de la Société le premier mercredi du mois de mars 2015; Monsieur Bruno Bolfo et Monsieur Bruno Beernaerts sont également nommés respectivement Président et Vice-Président de la Société;

2) M. Luc Géronchal, né le 23 avril 1976 à Kinshasa (République démocratique du Congo), résidant professionnellement au n° 12, Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

est nommé administrateur de type B jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se réunira au siège social de la Société le premier mercredi du mois de mars 2015;

3) REVICONSULT S. à R.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, rue Jean L'Aveugle, L-1148 Luxembourg, et enregistrée auprès du registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 139.013, est nommé commissaire jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra au siège social de la Société le premier mercredi du mois de mars 2015.

4) Le siège social de la Société est établi au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg, A.C. le 16 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48099. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 NOV. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009150912/545.

(090183120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Liam Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.814.

Les comptes annuels pour la période du 14 février 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009150646/12.

(090182404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Tomate-Basilic, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 36, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.691.

Le bilan arrêté au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 26 novembre 2009.

Pour TOMATE-BASILIC

Fiduciaire Roger Linster

p.d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009150618/13.

(090182058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Carla S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 21.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.256.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009150648/11.

(090182399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Barry-Wehmiller Euro Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.328.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.881.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009150645/11.

(090182406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Liam Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.814.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 novembre 2009. Signature.

Référence de publication: 2009150647/11.

(090182402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Interassurances Pauly & Lamby et Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 123.266.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2009150747/10.

(090182425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Calpine Energy Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 82.987.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA
Signatures

Référence de publication: 2009150652/11.

(090182269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Galea Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 57.112.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 novembre 2009. Signature.

Référence de publication: 2009150597/10.

(090181965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Euroforum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 35.503.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 novembre 2009. Signature.

Référence de publication: 2009150596/10.

(090182004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

C.G. Muller, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 23, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 57.914.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/11/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009150594/10.

(090182009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

P.I.L.E. Partners Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 41.591.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/11/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009150593/10.

(090182013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Iberian Foods Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.012.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.605.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009150650/14.

(090182273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

International Transport Service (ITS) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarrière.

R.C.S. Luxembourg B 110.386.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/11/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009150590/10.

(090182019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Netdesign S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale Langwies.

R.C.S. Luxembourg B 102.196.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/11/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009150589/10.

(090182021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Garage Thommes & Cie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7650 Heffingen, 91, Op der Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 12.264.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/11/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009150591/10.

(090182016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Aktiva Capital II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 98.403.

L'Associé de la Société AKTIVA CAPITAL II S.à r.l. a récemment changé de dénomination sociale comme suit:

Aktiva 2006 Limited

vers le

General Investments 2009 Limitefd

Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009150557/14.

(090181803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Everest Industrie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 50.279.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/11/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009150592/10.

(090182015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Peinture/Malerbetrieb Schabo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9261 Diekirch, 67A, rue Victor Muller-Fromes.

R.C.S. Luxembourg B 128.014.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/11/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009150595/10.

(090182005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Project Development International Corp., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 56.377.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009150599/10.

(090181962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

SNT Telecom Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 94.333.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009150551/10.

(090182033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Glober & Partners Consulting s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8084 Bertrange, 1, rue des Lilas.

R.C.S. Luxembourg B 127.847.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2009150655/14.

(090182589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Ateliers VVYNGLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 128.105.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009151185/10.

(090183326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Montalcino Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 54.587.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.11.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009150513/10.

(090181911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Triptoleme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 45.821.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.11.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009150514/10.

(090181910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Venture & Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 77.592.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.11.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009150516/10.

(090181908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Compagnie Ingénierie Financière (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 45.031.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.11.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009150511/10.

(090181913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Prestige Gestion et Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4030 Esch-sur-Alzette, 4, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 115.848.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2009150683/14.

(090182604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

IBI Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 62, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 89.384.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2009150654/14.

(090182587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

LSREF Kachidoki Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.866.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Référence de publication: 2009150448/10.

(090182252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

LSREF Shinsaibashi Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 142.850.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Référence de publication: 2009150447/10.

(090182251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

DS Luxembourg Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 142.135.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 novembre 2009.

Référence de publication: 2009150449/10.

(090182272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Ruppert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5435 Oberdonven, 5, rue de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 112.191.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009150286/10.

(090182560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Ruppert Masutt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5435 Oberdonven, 5, rue de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 112.190.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009150287/10.

(090182558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Chez Emilia et Pierre S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 69, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 108.268.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009150288/10.

(090182554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Agriloc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9759 Knaphoscheid, Maison 38.

R.C.S. Luxembourg B 115.524.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009150285/10.

(090182561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Frama G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, 19, rue de Marbourg.

R.C.S. Luxembourg B 118.481.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009150284/10.

(090182566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Salamanca, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 147.231.

RECTIFICATIF

Dépôt rectificatif qui remplace et annule celui fait au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 4 septembre 2009 sous le numéro D 090138841.

La cession de parts constatée dans le dépôt ci-dessus est erronée et doit donc être considéré comme nulle et non avenue.

Pour confirmation et accord

Signature

Référence de publication: 2009150372/14.

(090181903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Spa Di Lantigos S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 68.409.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149511/10.

(090181013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

W-Tanka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.081.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149512/10.

(090181015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.